

Aux membres du Conseil Suisse de la Musique

Aarau, 7. novembre 2017

## Une campagne contre l'initiative « No Billag »

Cher membre du Conseil Suisse de la Musique  
Madame, Monsieur

Nous avons récemment demandé à nos membres dans quelle mesure ils s'attendent à ce que le Conseil Suisse de la Musique (CSM) s'engage contre l'initiative « No Billag ». À cette question, 47 des 54 associations et institutions membres ont répondu. Merci à toutes et à tous pour ce taux de retour réjouissant.

Le résultat de notre enquête est sans équivoque : à l'unanimité moins trois abstentions, le Conseil Suisse est autorisé par ses membres à s'engager pour parer à l'initiative « No Billag ».

Dans notre courrier du 18 septembre 2017, nous nous montrions convaincus qu'un tel engagement de la part du CSM est indispensable. Nous sommes donc heureux d'avoir un appui aussi clair de la part de nos membres, appui qui renforce notre position, qui constitue un signal clair et qui témoigne de notre unité et de notre détermination. Voici la suite des démarches prévues :

### 1. Les tâches principales du CSM dans la campagne

Vous n'ignorez pas que la force du Conseil Suisse de la Musique ne réside pas dans ses ressources financières et personnelles, mais dans son réseau, à la fois vaste et dense. Pour que notre travail puisse déployer ses effets, nous sommes donc tributaires des associations membres, qui jouent le rôle de multiplicateurs. Par conséquent, il est indispensable que la base, c'est-à-dire vos membres et vos forces actives, puissent être touchées par notre message.

Les tâches principales du CSM qui découlent de ce constat :

- Information  
Une grande partie de la population ne connaît ni exactement le contenu de l'initiative, ni les conséquences de son adoption aux urnes. Il est donc essentiel de pouvoir faire passer ces informations, en tenant compte du fait que les arguments avancés par les partisans de l'initiative ont pour but de séduire en rassurant. À l'interne, le CSM s'efforcera donc de vous tenir au courant de l'actualité, des activités et des arguments des partisans tout au long de la campagne, tout en évitant de vous inonder de courriels.
- Coordination  
Concertation et coordination avec nos partenaires de la campagne d'opposition à l'initiative « No Billag » : tels sont les conditions à respecter pour utiliser efficacement les ressources à disposition (et pas seulement les nôtres). Par conséquent, nous devons assurer un échange permanent avec ces partenaires.  
Pour assurer cette coordination à l'interne du CSM également, nous devons connaître les engagements directs de nos associations et institutions membres et nous vous prions, par conséquent, de prendre en compte le point 2 du présent courrier.

- Sur le terrain  
 Pour faire passer notre message, nous devons préparer et organiser des manifestations destinées, d'une part, à exprimer la consternation des musiciennes et des musiciens en cas d'acceptation de l'initiative et d'autre part à distribuer du matériel d'information. Nous espérons que de nombreux musiciennes et musiciens seront prêts à se produire lors de telles manifestations.

## 2. Les premières démarches

- Contact avec les partenaires  
 Les premiers entretiens avec les associations partenaires (p. ex. avec l'association „L'Association contre la disparition des radios et TV“ – [www.non-nobillag.ch](http://www.non-nobillag.ch)), le PDC (responsable de la campagne menée par les partis politiques) ainsi qu'avec les instances de coordination du camp du *non* à l'initiative dans les trois régions linguistiques ont déjà eu lieu. La prochaine étape consistera à contacter les associations faitières culturelles.
- État des lieux  
 Il s'agira ensuite de faire un état des lieux : qu'est-ce qui a été fait en termes d'information, de coordination et de manifestations ? Qu'est-ce qui est prévu ? Quelle est la situation financière ? Ce sont des informations essentielles pour définir, d'entente avec les organisations partenaires, quand, où et comment le CSM pourra investir ses ressources, le plus judicieusement possible.
- Programme d'action  
 Forts de ces informations, nous établirons un plan d'action qui contiendra en particulier les aspects personnels, géographiques et temporels. Nous prévoyons d'établir ce plan d'ici le 1<sup>er</sup> décembre.
- Finances  
 Une fondation a une nouvelle fois versé une somme considérable à la CSM et explicitement destinée à soutenir son travail politique. Le Comité du SMR vient de voter une première tranche de crédit de 13'000 francs en faveur de la campagne « No Billag ». Il n'en demeure pas moins que chaque franc supplémentaire est le bienvenu (cf. le point 3).
- Les jalons de la campagne :
  - o 1<sup>er</sup> décembre 2017 : le programme d'action est établi
  - o 20 décembre : le matériel d'information est prêt
  - o 2 janvier 2018 : lancement de la mise en œuvre du programme d'action
  - o env. 2 février 2018 : date d'envoi du matériel de vote officiel
  - o 4 mars 2018 : date du scrutin

## 3. Ce qui reste à faire

Nous le disions d'entrée dans le présent courrier : pour être entendus, nous avons besoin de votre aide et de votre collaboration. Plus précisément, nous vous prions de bien vouloir collaborer dans les trois domaines ci-après :

- Réunion  
Dans un avenir proche, nous aimerions rencontrer les représentantes et les représentants des membres du CSM qui souhaitent participer activement (directement ou indirectement) à la campagne et/ou qui sont encore indécis ou qui souhaitent simplement s'informer personnellement. Nous invitons donc tous les membres qui souhaitent participer à cette réunion de nous signaler leurs disponibilités jusqu'à vendredi de cette semaine dans le lien ci-après : <https://doodle.com/poll/5wf9d8af9eucztcq>
  
- Finances  
Nous vous invitons à nous indiquer si votre association/institution et ses membres est en mesure de soutenir financièrement la campagne et si oui, avec quel montant. Nous accueillons avec reconnaissance toute contribution, si menue soit-elle. Les contributions se versent directement sur le compte du CSM, avec la mention « Non à No Billag » : IBAN CH35 0900 0000 5000 3859 0. Ces ressources seront utilisées exclusivement à financer cette campagne.  
Les comptes détaillés des montants reçus et de leur affectation seront soumis tant au Comité du CSM qu'à l'assemblée des délégué-e-s du 6 avril 2018.
  
- Préparatifs  
Merci de bien vouloir nous communiquer comment vous pensez pouvoir nous soutenir concrètement, par des mesures telles que :
  - o Envoi de matériel d'information ; annexes à une circulaire, distribution dans l'espace public, etc.
  - o Prises de position, déclarations, etc. dans les quotidiens et magazines, sur les sites internet (commentaires) ainsi que sur tous les médias sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, LinkedIn, etc.)
  - o Organisation de manifestations, concerts, présentations, etc. pour diffuser le message « Non à No Billag ! ».

Last but not least...

L'initiative « No Billag » est une revendication égoïste, une attaque frontale contre notre Suisse diverse et solidaire. Certes, la SSR n'est pas infaillible, mais cette initiative est incapable d'apporter les corrections nécessaires : d'un coup, elle vise à détruire cette institution qui contribue de manière déterminante à notre cohabitation et à notre culture. Elle s'en prend directement à la musique suisse et on n'imagine pas les conséquences à long terme d'un tel démantèlement.

Le Conseil Suisse de la Musique est lui-même l'expression de cette Suisse diverse et solidaire. Nous lutterons donc à bras le corps contre l'acceptation de cette initiative. Merci de bien vouloir nous soutenir dans ce combat.

Avec nos salutations les meilleures.



Irène Philipp Ziebold  
Présidente ad intérim



Stefano Kunz  
Directeur